

Nicolas Miguet, candidat, propose de réformer le système des parrainages



Candidat à la présidentielle avec un programme qui propose de redresser la France rurale et de défendre son caractère chrétien, Nicolas Miguet propose aussi de réformer le système des 500 parrainages, visiblement vicié puisque des hommes et femmes politiques qui représentent au moins un dixième de l'opinion, de Mélenchon à Zemmour, ou Marine Le Pen, sont en situation de se voir empêchés d'être candidats à la présidentielle.

« Le contexte actuel nous démontre chaque jour la limite du système des 500 signatures d'élus (instauré en 1962 à 100 parrainages, modifié sous Giscard d'Estaing puis durci sous Hollande), nécessaires pour se présenter à l'élection présidentielle » remarque ainsi Nicolas Miguet.

Avec plus de 93 % d'abstentions à la date du 17 février (alors

que les députés, sénateurs, députés européens, conseillers régionaux et départementaux – qui vivent de la politique – ne s’abstiennent pas), les 35 000 maires sont presque unanimes en 2022 à faire la « grève » du parrainage. Ils gardent les formulaires de présentation au fond d’un tiroir ! Est-ce normal que des candidats (Mélenchon, Le Pen, Zemmour...) qui font campagne et ont prouvé une certaine représentativité peinent autant à obtenir les 500 formulaires ? Est-ce une bonne chose pour notre démocratie ? NON !

Une nécessaire réforme du mode de désignation des candidats s’impose. Il faut l’envisager dès aujourd’hui pour le scrutin de 2027. Un processus de sélection reste nécessaire. Il ne peut y avoir pléthore de candidats. Cela serait coûteux et n’apporterait rien au débat démocratique. Le RCF (Rassemblement des contribuables français), mouvement créé et présidé par Nicolas Miguet, demande que la désignation des candidats se fasse par le collège électoral des grands électeurs. Ils seront convoqués en préfectures six semaines avant la date du premier tour pour un pré-vote obligatoire, à l’identique de ce qui se passe à l’occasion des élections sénatoriales. Chaque candidat qui aura obtenu au moins 1 % des voix pourra alors être candidat à l’élection présidentielle et se soumettre aux votes des Français ».

Nicolas Miguet est lui-même candidat aux [présidentielles](#) avec [43 propositions pour redresser la France rurale et rééquilibrer les moyens qui sont alloués à la ruralité](#), aujourd’hui phagocytés par la quinzaine de grandes métropoles.

Dans [un entretien accordé à l’Observatoire de la christianophobie](#), il proclame sa foi catholique et brocarde le « silence complice » dont bénéficient ceux qui attaquent et profanent les églises, ou s’attaquent aux fidèles catholiques en France :

« Ces profanations bénéficient d’un silence complice. Des statues notamment ont été décapitées, à Saint-Denis par

exemple. C'est l'action du diable. Il faut dénoncer ces actes et mettre en place des sanctions extrêmement sévères. Ce n'est pas la même chose que de voler une caisse d'une mairie. quand des gens sont simplement montés sur la mosquée de Poitiers pour y déployer une banderole, sans rien dégrader, ils ont été condamnés très lourdement. La loi doit être appliquée, en ce qui concerne les profanations et les actes anti-religieux, de façon entière et sévère. C'est comme à Nanterre, où il n'y a toujours pas eu d'arrestations parmi ceux qui ont attaqué la procession – la loi prévoit pourtant des sanctions très sévères, alors appliquons-la.

Emmanuel Goldstein